

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON DU 13 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le treize janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le six janvier deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, B. BRION, A. COLLOMB, C. COUDURIER,
J. FREMEAUX, M.-J. PERRILLAT-AMEDEE
MM. J. BOEX, R. DECARROUX, S. GAILLARD, J.-P. LE JONCOUR, C.
MOENNE, C. PHILIPPE, F. ROSSET,
P. ROUSSEAU-BARATHON, N. TARDIF, A. VELLUZ

Absents excusés : MME B. CAUL-FUTY donne procuration à F. ROSSET
MME M. MARCAULT donne procuration à C. COUDURIER
MME M. VIGNE donne procuration à J. FREMEAUX



Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.



Madame Brigitte BRION est désignée secrétaire de séance.



A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- Délibérations :
 1. Prise de compétence « Gestion des accueils de loisirs périscolaires des écoles préélémentaires du Pays Rochois »
 2. Désignation d'un avocat pour une action en justice : Recours contre le permis de construire n° PC 074.018.15.A.0010 au nom de Monsieur Christophe PHILIPPE
 3. Bibliothèque municipale – Désherbage 2016
 4. Tableau des effectifs du personnel communal
- Commission Urbanisme
- Rapports établis par chaque commission
- Questions diverses
- Dates à retenir

S É A N C E

DÉLIBÉRATIONS

01.	PRISE DE COMPÉTENCE « GESTION DES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES DES ÉCOLES PRÉÉLÉMENTAIRES DU PAYS ROCHOIS » »Délibération n°2016-01
------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une réflexion avait été engagée à l'échelon intercommunautaire, sur le transfert de compétence « Accueil de loisirs périscolaire des écoles préélémentaires du Pays Rochois ».

Depuis 2014, l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires de ces écoles est dévolue à la Communauté de communes du Pays Rochois (C.C.P.R.), par le biais d'un service commun, et refacturée à chaque commune au prorata des élèves inscrits à chaque rentrée scolaire. Une offre d'accueil de loisirs périscolaires les matins et soirs ainsi que les mercredis midis est également proposée.

Ainsi, en phase avec le projet de territoire, le Conseil communautaire de la C.C.P.R. par délibération en date du 03 novembre 2015 a approuvé à l'unanimité la prise de compétence « Gestion des accueils de loisirs périscolaires des écoles préélémentaires du Pays Rochois », modifiant par conséquent ses statuts.

Par cette même délibération, la C.C.P.R. demande à ses communes membres de se prononcer sur la modification de ses statuts faisant suite à cette prise de compétence.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **PREND ACTE** de la prise de compétence « Gestion des accueils de loisirs périscolaires des écoles préélémentaires du Pays Rochois par la Communauté de communes du Pays Rochois,
- ✓ **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la modification des statuts de la C.C.P.R. faisant suite à cette prise de compétence.

02.	DESIGNATION D'UN AVOCAT POUR UNE ACTION EN JUSTICE : RECOURS CONTRE LE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 074.018.15.A.0010 AU NOM DE MONSIEUR CHRISTOPHE PHILIPPE Délibération n°2016-02
------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un recours a été formé par Monsieur et Madame Philippe et Carola PIOT, ayant pour avocat Maître Blandine GAILLARD, à l'encontre de l'arrêté du Maire en date du 17 août 2015 accordant un permis de construire enregistré sous le numéro PC 074 018 15 A 0010 au nom de Monsieur Christophe PHILIPPE, sollicitant son annulation.

Ce permis a pour objet la construction d'une maison individuelle en bois et abri couvert pour voiture.

Monsieur le Maire donne les explications concernant le contexte de ce contentieux et invite l'assemblée à délibérer sur cette affaire.

Monsieur le Maire rappelle que selon délibération n°2014-72 en date du 08 septembre 2014, délégation lui a été donnée pour ester en justice au nom de la Commune d'Arenthon.

Vu les articles L. 2132-1 et L. 2132-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la requête effectuée par Monsieur et Madame Philippe et Carola PIOT, représentés par Maître Blandine GAILLARD

Considérant la nécessité du recours à un avocat,

***Le Conseil municipal, après délibération,
à la majorité par 18 voix pour
et 1 ne prend pas part au vote (C. PHILIPPE)***

- ✓ **MANDATE** la S.C.P. BALLALOU - ALADEL ET ASSOCIÉS sise à Annecy (74000), 17 Rue de la Paix, en qualité d'avocat afin de défendre les intérêts de la commune dans l'affaire précitée,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes se référant à cette affaire.

3.

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – DÉSHERBAGE 2016
Délibération n°2016-03**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les documents de la Bibliothèque Municipale d'Arenthon, acquis avec le budget municipal, sont propriétés de la commune.

Pour que les collections proposées au public restent attractives, qu'elles répondent aux besoins des usagers et que les récentes acquisitions soient valorisées, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier : le désherbage.

Par ailleurs, certains ouvrages ont disparus ou ont été perdus, il convient donc de les éliminer du patrimoine communal.

Monsieur le Maire charge Madame Janet FREMEAUX, responsable de la Bibliothèque Municipale d'Arenthon, de procéder au tri des collections et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Ce tri consiste à éliminer les documents qui n'ont plus leur place au sein de la Bibliothèque Municipale, selon les critères suivants :

- livres ou périodiques qui ne sont plus d'actualité
- livres abîmés qui ne peuvent pas être réparés
- livres qui ne sont que rarement ou jamais lus.

Les documents éliminés seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin :

- Scouts de Cluses
- Emmaüs, etc.

Une liste précise des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire a été établie et est annexée à la présente délibération.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **PREND NOTE** de cette opération,
- ✓ **APPROUVE** cette opération pour l'année 2016.

04.	TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL Délibération n°2016-04
------------	-------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de procéder aux modifications suivantes, en raison de la réussite au concours de la responsable du Pôle Enfance du Service Enfance Jeunesse et Sport :

✂ Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux

- ↳ suppression du poste ouvert d'Adjoint d'animation territorial de 2ème classe à temps complet.

✂ Cadre d'emploi des animateurs territoriaux

- ↳ création du poste d'Animateur territorial à temps complet.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er février 2016 pour intégrer les modifications évoquées ci-dessous.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **ADOPTE** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} février 2016.

EMPLOIS PERMANENTS – TITULAIRES

	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<u>Cadre d'emploi des rédacteurs principaux :</u>		<u>2</u>	<u>2</u>	
Dont rédacteur principal de 1ère classe	28	1	1	<i>Responsable Urbanisme - Etat Civil et Elections</i>
Dont rédacteur principal de 2ème classe	35	1	1	<i>Directeur Général des Services</i>
<u>Cadre d'emploi des adjoints administratifs :</u>		<u>1</u>	<u>1</u>	
Dont adjoint administratif de 1ère classe	35	1	1	<i>Responsable Comptabilité - Finances</i>
<u>Cadre d'emploi des adjoints d'animation :</u>		<u>2</u>	<u>2</u>	
Dont adjoint d'animation de 2ème classe	35	1	1	<i>Responsable du Pôle Jeunesse et Sport</i>
	Disponibilité depuis 01/10/2015	1	1	<i>Animatrice enfance et jeunesse</i>
<u>Cadre d'emploi des adjoints techniques :</u>		<u>4</u>	<u>4</u>	
Dont adjoint technique de 2ème classe	35	1	1	<i>Responsable Services techniques</i>
	32.80	1	1	<i>Animatrice enfance et jeunesse</i>
	23.42	1	1	<i>Agent de cantine et animatrice enfance</i>
	Disponibilité faute de poste vacant	1	1	<i>Agent de cantine</i>

EMPLOIS PERMANENTS – NON TITULAIRES

	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<u>Cadre d'emploi des animateurs :</u>		<u>1</u>	<u>1</u>	
Dont animateur (stagiaire)	35	1	1	<i>Responsable du Pôle Enfance</i>
<u>Cadre d'emploi des adjoints administratifs :</u>		<u>1</u>	<u>1</u>	
Dont adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (stagiaire)	35	1	1	<i>Assistante polyvalente (secrétariat, bibliothèque et animation)</i>
<u>Cadre d'emploi des adjoints d'animation :</u>		<u>2</u>	<u>2</u>	
Dont adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe (contractuel)	30	1	1	<i>Animateur enfance et jeunesse</i>
	7.88	1	1	<i>Animateur enfance</i>
<u>Cadre d'emploi des adjoints techniques :</u>		<u>2</u>	<u>2</u>	
Dont adjoint technique de 2 ^{ème} classe (contractuel)	17	1	1	<i>Agent technique polyvalent</i>
	5.52	1	1	<i>Agent de portage des repas</i>

05.	MANIFESTATIONS DIVERSES COMMISSION CULTURE ET SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORT VALEUR BILLETERIE – TARIFS 2016 Délibération n°2016-05
------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dans le cadre des manifestations organisées par la Commission municipale « Culture » et par le Service Enfance Jeunesse et Sport, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de créer des tarifs pour l'encaissement des participations à ces activités.

Ces recettes seront encaissées via les deux régies de recettes déjà mises en place, contre la remise de tickets numérotés comme suit :

➤ Pour la régie de recettes **ÉVÈNEMENTS EXTÉRIEURS ET MANIFESTATIONS DIVERSES** :

TARIFS TICKETS	
COULEUR	VALEUR
Bleu	1€
Jaune	2€
Rouge	5€

➤ Pour la régie de recettes **ACTIVITÉS JEUNESSE ET SPORT 12-17 ANS** :

TARIFS TICKETS	
COULEUR	VALEUR
Vert	1€
Orange	2€
Violet	5€

➤ Pour la régie de recettes **CANTINE / GARDERIE PÉRISCOLAIRE / EMS** :

TARIFS TICKETS	
COULEUR	VALEUR
Gris	1€
Rose	2€
Marron	5€

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

✓ **ADOPTE** les tarifs proposés ci-dessus

URBANISME

La commission du 10 décembre 2015

❖ Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Emmanuel DEVILLE
26, Lotissement de Challande
Zone UC : urbanisation des hameaux

Auvent en bois pour abri voitures

Monsieur Christian BOEX
425, Route des Arculinges
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Démolition bâtiment +
reconstruction bâtiment recevant
6 garages**

La commission du 17 décembre 2015

- ❖ Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Claude CHEVROT
Route de Lanovaz et Route de Berny
Zone UC : urbanisation des hameaux

Division parcellaire

Indivision METRAL / LALLIARD et LAVILLAT
Chemin du Peuplier
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone Ap : zone agricole inconstructible

Division parcellaire

- ❖ Permis de construire modificatif : la commission Urbanisme est en attente d'une nouvelle esquisse concernant les façades et l'intégration dans le site

EDIFY PROMOTION
Route de Bonneville et Route de Lanovaz
Zone UB2 : Extensions du chef-lieu

**Modification du collectif de
10 logements**

La commission du 30 décembre 2015

- ❖ Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

SARL PROXIMMO
Route de Creulet
Zone UB : Extensions du chef-lieu

Ensemble d'habitat intermédiaire

Monsieur Jacques TCHOULFAYAN
1830 Bis, Route de Thonon
Zone Ar : zone agricole accueillant des habitations existantes non liées à une exploitation agricole

**Réhabilitation + légère extension
bâtiment existant**

COMMISSIONS ET SYNDICATS

§ COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE – PLU

- Le Conseil municipal souhaiterait délibérer sur le choix de l'urbaniste lors de la prochaine séance du Conseil. Une autre délibération sera prise plus tard pour approuver la prescription de révision du Plan Local d'Urbanisme, après un travail en amont pour préparer cette démarche de révision.
Monsieur MOENNE informe les membres que tout le règlement actuel du PLU devra être retravaillé en raison d'une refonte du cadre réglementaire du règlement du PLU à partir de 2016, et pour répondre aux dispositions de la Loi ALUR.
Il conviendra de réduire les surfaces constructibles, afin de répondre au Schéma de

Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Rochois. Un courrier sera envoyé à la population pour les informer que des changements de zonage seront opérés sur le territoire de la commune.

§ COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON informe le Conseil qu'il doit rencontrer deux autres entreprises concernant le projet de vidéo-protection.
- Les panneaux d'isolation phonique ont été installés dans le restaurant scolaire durant les vacances de Noël. Le personnel du Service Enfance Jeunesse et Sport est satisfait de ces travaux qui devraient améliorer leurs conditions de travail durant le temps de cantine. Un courrier de remerciement sera envoyé à l'entreprise Savoie Tissus située à Sallanches qui a offert le tissu pour confectionner les panneaux d'isolation.
- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON informe le Conseil qu'un devis a été reçu pour les travaux d'accessibilité des sanitaires de l'auberge. D'autres devis vont être demandés, car le montant semble élevé par rapport à l'estimation faite par le Cabinet Architecture Concept qui a réalisé l'Agenda d'accessibilité programmée.

§ COMMISSION VOIRIES

- Monsieur MOENNE énonce qu'un accord a pu être trouvé avec les riverains du Chemin de la Tour, en vue d'aménager et de sécuriser cette voie communale. Un bureau d'étude sera mandaté pour travailler sur l'aménagement de cette voie.
- Une réunion de la Commission Voiries a été fixée le mercredi 2 mars à 17h00 pour une visite de terrain sur la Route des Chars, et à 18h00 pour une rencontre avec le Cabinet Uguet pour l'aménagement du Chemin de la Tour.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – FOSSES – RUISSELLEMENT

- Une réunion de la Commission Environnement élargie a été fixée le jeudi 11 février à 18h00 en Mairie.
- Madame BOEX transmet les dates pour le nettoyage de printemps sur la commune :
 - Vendredi 18 mars : Nettoyage avec les enfants de l'école
 - Samedi 19 mars : Nettoyage avec les membres de la Commission Environnement élargie et la population.
- Madame BOEX informe le Conseil qu'elle s'est renseignée auprès du Conseil départemental pour savoir si une ligne de bus LIHSA (Ligne interurbaine de Haute-Savoie) gérée par le Conseil départemental pouvait s'arrêter sur le territoire de la commune. Etant donné que la Loi NOTRÉ (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 transfère la compétence « transports » du Conseil départemental au Conseil régional, aucune modification de parcours n'est prévue pour le moment.
- S'agissant du dossier relatif à l'accès du Chemin des Tates pour Monsieur SOMMEILLER, Madame BOEX va se rapprocher de l'Association des Maires de France dans l'espoir de

trouver une solution à ce problème foncier, étant donné que les propriétaires des parcelles limitrophes n'ont toujours pas pu être identifiés.

§ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE ET SPORT

- Madame COUDURIER informe le Conseil qu'une rencontre est prévue avec une 3^{ème} entreprise pour une éventuelle installation de tableaux interactifs dans les classes primaires. Une visite est prévue à l'école de Ville-la-Grand le mercredi 20 janvier, en vue d'une démonstration des différents types de tableaux auprès des enseignants.

§ COMMISSION SOCIAL

- Le loto des enfants aura lieu le jeudi 4 février à 13h30 à la Maison des Associations.

§ COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE

- Madame FREMEAUX présente la rencontre avec l'auteur Christian Chevassieux – Lauréat du Prix Lettres Frontières 2015 avec son livre « L'Affaire des vivants », organisée le vendredi 18 mars à 19h30 à la bibliothèque.
- Madame FREMEAUX informe l'assemblée que deux sorties culturelles sont prévues en 2016 :
 - Lundi 29 février à 12h30 : Visite guidée du CERN.
Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres.
 - Mardi 20 septembre : Exposition PICASSO, L'œuvre ultime, Hommage à Jacqueline à la Fondation Pierre Gianadda à Martigny.

§ COMMISSION CULTURE

- Madame BOEX présente le thème du prochain bulletin municipal : la faune et la flore.

§ COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

- Monsieur MOENNE informe les conseillers que des réunions ont été organisées avec le CAUE et TERACTION, en vue de mener une réflexion sur les grands projets d'aménagement du centre village.
Une lettre de mission va être envoyée au CAUE pour les mandater sur la réflexion du projet de rénovation de l'école et sur la réflexion de l'aménagement du centre village
- Monsieur MOENNE précise que la prochaine réunion de la Commission Gestion du patrimoine communal fixée le lundi 7 mars à 19h30 en Mairie sera ouverte à tous les conseillers, afin de discuter et travailler sur des sujets d'aménagements importants : rénovation de l'ancienne école, réflexion sur le centre village, vidéo-surveillance, etc.

§ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un appel d'offres est en cours pour l'étude du transfert de la compétence eau potable à la CCPR prévue en 2020 par la loi NOTRÉ.
- Suite à l'approbation du Projet de territoire pour la Communauté de communes, et en vue de mettre en œuvre les projets et le schéma de mutualisation, Monsieur le Maire énonce qu'une Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée.
Des représentants par commune doivent être nommés.
Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions de nomination suivantes :
 - 2 titulaires : Alain et Joël
 - 1 suppléant : Chantal
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison de la mise en place de la fiscalité professionnelle unique sur le territoire du Pays Rochois, une Commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être créée.
Des représentants par commune doivent être nommés.
Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions de nomination suivantes :
 - 2 titulaires : Louis ANTHOINE et Annie VIOLLET
 - 2 suppléants : Janet FREMEAUX et Amandine COLLOMB
- Madame COUDURIER énonce que les sorties de ski organisées par la CCPR seront désormais faites aux Glières et non plus à Orange, car le foyer de ski de fond d'Orange n'a pas de pisteur secouriste, or c'est une obligation pour assurer la sécurité des enfants lors des sorties de ski.
- Madame COUDURIER informe les conseillers qu'un groupement de commande va être constitué pour la restauration collective des communes et de la CCPR.

§ SYNDICAT D'EAU ARENTHON / SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

- Monsieur MOENNE informe que l'entreprise ROSNOBLET a été retenue pour le lot technique du forage du pompage de Blandet.

DATES A RETENIR

- ✓ Vendredi 15 janvier à 19h30 à la Maison des Associations : Cérémonie des vœux
- ✓ Mercredi 20 janvier à 14h00 à l'école de Ville-la-Grand : Présentation des tableaux interactifs (RDV à 13h30 devant la Mairie pour covoiturage)
- ✓ Jeudi 21 Janvier à 16h30 : Réunion de chantier trottoirs RD19 avec le cabinet Uguet
- ✓ Jeudi 21 janvier à 18h15 en Mairie : RDV avec des orthophonistes intéressées par les locaux du bâtiment de la micro-crèche
- ✓ Jeudi 21 janvier à 19h30 à Saint-Sixt : Cérémonie des vœux

- ✓ Mercredi 27 janvier à 17h30 en Mairie : Réunion du Syndicat d'eau
- ✓ Mercredi 03 février à 18h00 en Mairie : 1ère Commission Finances
- ✓ Jeudi 04 février à 13h30 à la Maison des Associations : Loto des enfants
- ✓ Jeudi 11 février à 18h00 en Mairie : Réunion de la Commission Environnement élargie
- ✓ Vendredi 12 février à la Maison des Associations : Soirée crêpes organisée par le Service Jeunesse pour le projet jeunes
- ✓ Lundi 15 février à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Vendredi 26 février à 19h00 à la Maison des Associations : Repas entre les communes de Scientrier et d'Arenthon
- ✓ Lundi 29 février à 12h30 : Sortie au CERN organisée par la Commission Culture
- ✓ Lundi 29 février à 18h00 en Mairie : 2^{ème} Commission Finances
- ✓ Mercredi 02 mars à 17h00 : Commission Voiries – Visite sur terrain Route des Chars + 18h00 RDV avec Cabinet Uguet pour aménagement Chemin de la Tour
- ✓ Lundi 07 mars à 19h30 en Mairie : Réunion Commission Gestion du patrimoine communal avec tout le Conseil municipal
- ✓ Lundi 14 mars à 18h00 en Mairie : 3^{ème} Commission Finances
- ✓ Vendredi 18 mars : Nettoyage de printemps avec les enfants de l'école
- ✓ Vendredi 18 mars à 19h30 à la bibliothèque : Rencontre avec l'auteur Christian Chevassieux – Lauréat du Prix Lettres Frontières 2015 avec son livre « L'Affaire des vivants »
- ✓ Samedi 19 mars : Nettoyage de printemps avec la population
- ✓ Lundi 04 avril à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal - Vote du budget

Séance levée à 21h30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Brigitte BRION



Le Maire,
Alain VELLUZ



Affiché le 16 / 02 / 2016.